

19. LES PROJETS FÉDÉRALISTES WALLON DE 1898 A 1970 (1998)

*Pour le centenaire du premier projet fédéraliste wallon, en 1998, Philippe Destatte fit rééditer par l'Institut Jules Destrée, enrichi d'une préface de Jacques Yerna, mon ouvrage sur **Les Wallons et la réforme de l'Etat** (publié par l'Institut Emile Vandervelde quinze ans plus tôt). Il m'invita aussi à en donner un résumé lors du Colloque international qu'il organisa alors à Liège sur **L'idée fédéraliste dans les Etats-Nations** (actes parus en 1999 aux Presses Interuniversitaires Européennes, p. 253-259).*

C'est au cours des années 1960 que la réforme de l'État est véritablement devenue dans ce pays un sujet d'importance nationale, qu'elle a commencé à mobiliser quasi constamment la classe politique et que des premières solutions institutionnelles ont été trouvées. Mais du côté wallon, le point de départ se situe en 1890. Il coïncide avec l'organisation cette année-là du premier Congrès wallon, qui sera suivi de trois autres de 1891 à 1893. Ces premiers Congrès wallons ne réunissent que des intellectuels, presque tous libéraux, et sont dominés par les Wallons de Bruxelles.

Les Sociétés littéraires wallonnes ainsi que les Ligues wallonnes, créées dès la fin des années 1870 en réaction aux premières lois linguistiques, fournissent en effet l'essentiel des participants - dont les deux préoccupations principales sont d'une part la promotion de la langue wallonne et d'autre part la défense des intérêts des francophones pour l'accès aux emplois publics. Il n'est pas encore question à ce moment d'une quelconque revendication de réforme des structures de l'État.

Celle-ci apparaît seulement à la fin du siècle sous l'impulsion de la Ligue wallonne de Liège, animée par le libéral Julien Delaite. Le 15 mars 1898, le journal de cette association, *L'Âme wallonne*, publie un premier et long plaidoyer en faveur de la séparation administrative du pays, dont reste le passage clé: « Prenons ouvertement l'offensive et poursuivons dès aujourd'hui l'obtention d'un régime séparatiste. » À la fin de cette même année, Delaite présente à la Ligue un projet d'État fédéral, le premier du genre du côté wallon, en soulignant divers aspects positifs d'une telle structure pour la Wallonie. Julien Delaite continuera à peaufiner son projet fédéraliste durant plusieurs années encore, jusqu'au Congrès wallon qui se tient à Liège le 7 juillet 1912.

Celui-ci sera le premier à émettre le vœu « de voir la Wallonie séparée de la Flandre en vue de l'extension de son indépendance vis-à-vis du pouvoir central et de la libre expansion de ses activités propres ». On voit déjà poindre les revendications de type économique. C'est également de cette année 1912 que date la célèbre « lettre au Roi » du socialiste Jules Destrée, qui donnera un certain retentissement au problème wallon. Dans la foulée du Congrès wallon de 1912, une « assemblée wallonne » permanente est mise en place pour populariser les idées du mouvement wallon. Tant à Liège qu'en Hainaut d'importantes personnalités socialistes et libérales rejoignent celui-ci mais en revanche les partis politiques en tant que tels restent étrangers à la revendication fédéraliste wallonne, et ils le resteront longtemps.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le mouvement wallon, et l'Assemblée wallonne en particulier, subira le contrecoup d'une part de l'attitude collaborationniste d'une partie du mouvement flamand durant l'occupation et surtout, d'autre part, de la vague de sentiment national belge qui inonde véritablement le pays au lendemain du conflit.

Il faudra attendre les années 1930 pour que se recrée, à nouveau à Liège, une « Concentration wallonne » réclamant une réforme de la Constitution dans un sens fédéral. Plusieurs futurs grands militants wallons font alors leurs premières armes, ainsi les socialistes Georges Truffaut et Fernand Dehousse ou encore les libéraux Auguste Buisseret et Jean Rey.

En effet, la nouvelle politique étrangère de la Belgique dans la seconde moitié des années '30, politique étrangère dite « des mains libres » et qui consistait en une neutralité (telle que souhaitée par la Flandre) entre l'Allemagne nazie et la France républicaine, cette politique donc provoque une très forte poussée d'action wallonne à cette époque.

La Concentration wallonne agit alors sur deux axes. D'une part elle synthétise tous les griefs économiques wallons en publiant une série de *Documents* et d'autre part elle charge une commission dans le courant de 1937 d'élaborer un projet de loi sur le statut fédéral belge. Cette commission, présidée par Fernand Dehousse, aboutira au premier projet fédéraliste wallon déposé à la Chambre en mai 1938 - quarante ans après la publication du projet de Julien Delaite.

C'est également durant ces années 30 que la revendication wallonne commence à être prise en compte, fort timidement encore, au sein des partis politiques. Si du côté catholique, on ne peut relever que l'action de quelques grandes individualités telles Jean Duvieusart ou Elie Beaussart, par contre on acte la création d'une Entente Libérale wallonne en 1937 et surtout, du côté socialiste, on s'aperçoit que des socialistes wallons non seulement tournent le dos à un « Compromis des Belges » élaboré par le Parti Ouvrier Belge en 1929, mais

surtout organisent un premier Congrès des socialistes wallons à Liège en janvier 1938. Les fédéralistes convaincus seront certes minoritaires à ce Congrès mais personne en revanche ne niera le « malaise wallon » ni même la nécessité de modifier d'une manière ou de l'autre la structure de l'État.

La Seconde Guerre Mondiale sera l'occasion d'une intense activité clandestine du mouvement wallon, grâce aux militants engagés les uns dans « Wallonie libre » d'inspiration socialiste et libérale, d'autres dans « Wallonie indépendante » d'inspiration communiste, ou encore dans « Wallonie catholique » qui donnera naissance plus tard au groupe « Renovation Wallonne ». Ces divers mouvements préparent activement pour le lendemain de la libération des cahiers de revendications wallonnes, et notamment la création d'un Conseil économique wallon par exemple mais aussi de nouveaux projets de réforme de l'État dans un sens fédéral.

À cet égard, la Fédération socialiste liégeoise rédige sous l'inspiration essentiellement de Fernand Dehousse un *Projet d'instauration du fédéralisme en Belgique*, qui inspirera fortement le projet adopté par le Congrès National wallon en 1947, projet connu sous le nom de deux de ses promoteurs au niveau parlementaire, les députés Grégoire (socialiste) et Rey (libéral).

Quant au Congrès National wallon lui-même, il avait été précédé par un autre Congrès en 1945 dont le geste le plus fameux fut le vote dit « sentimental » en faveur du rattachement à la France avant qu'une majorité de congressistes se rallie ensuite à la thèse fédéraliste, un vote sentimental qui laisse encore des traces aujourd'hui chez certains et non des moindres.

La revendication fédéraliste prendra ensuite de plus en plus de poids au sein d'une partie des partis wallons, notamment et surtout au sein de l'aile wallonne du PSB, et cela à l'occasion des clivages entre Flamands et Wallons apparus lors de la question royale en 1950, puis dans la prise en compte insuffisante par les autorités nationales du drame de la fermeture des charbonnages wallons dans la seconde moitié de la décennie, enfin et surtout lors de la grande grève de l'hiver 1960 au cours de laquelle, sous l'impulsion du syndicaliste liégeois André Renard, l'idée fédéraliste trouvera enfin et pour la première fois un véritable contenu populaire du côté wallon, en étant associée à l'époque à la revendication de réformes de structure économique.

La première moitié des années 60 sera particulièrement agitée pour les fédéralistes wallons, avec l'émergence du Mouvement populaire Wallon d'André Renard, sa condamnation par les instances nationales du PSB, le vote des lois linguistiques de 1963 et notamment le rattachement des Fourons au Limbourg en raison de l'absence de système de votes à majorité spéciale à l'époque.

Le milieu de la décennie verra en conséquence les premiers succès de formations politiques wallonnes ou francophones constituées tout récemment en dehors des partis traditionnels. L'affaire de Louvain en 1967 acheva d'ouvrir les yeux de certains sur « le divorce belge » pour reprendre l'expression célèbre et prémonitrice de Lucien Outers, et le gouvernement Eyskens-Cools décida en 1968 de s'attaquer enfin à la réforme des structures de l'État, septante ans après la première revendication wallonne en ce sens.

Il serait beaucoup trop long et fastidieux de retracer ici toutes les étapes de ce processus qui devait aboutir, sur un fond de tension politique quasi permanente, et dans un contexte de fonctionnement parlementaire fondamentalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui, au vote de la Constitution de 1970 et aux lois créant les Sociétés régionales de développement en 1971, c'est-à-dire les deux fondements d'un état « régional et communautaire » pour reprendre l'expression du ministre wallon des Réformes institutionnelles de l'époque, l'Amaytois Freddy Terwagne.

Au terme des multiples compromis de toutes sortes nécessités par des mois de négociations et par le vote difficile de ces diverses réformes, les fédéralistes wallons avaient certes obtenu en 1970 l'inscription dans la Constitution de la reconnaissance de trois régions (mais uniquement sur papier alors). Par contre, il leur faudrait encore faire pas mal de chemin pour aboutir à l'État fédéral de 1995, un quart de siècle et quelques grandes crises politiques plus tard.

Ce seront la régionalisation provisoire imaginée en 1974 par le liégeois François Perin puis les réformes de l'État de 1980, de 1988 et enfin de 1993, aboutissant lors des élections législatives de 1995 à des scrutins séparés pour le fédéral et pour les entités fédérées. Ces scrutins concluaient provisoirement sans doute un très long chapitre de notre histoire politique au terme duquel les modes de décisions, les règles du processus démocratique et les possibilités d'actions wallonnes autonomes avaient été radicalement bouleversés depuis l'appel de *L'Ame wallonne* du 15 mars 1898.

Au vu de l'évolution de la revendication fédéraliste wallonne telle que je l'ai fort brièvement retracée jusqu'en 1970 pour retrouver une des sources du fédéralisme belge, on peut faire deux sortes de constats, les uns historiques, les autres politiques. Je m'en tiendrai aux premiers, laissant le soin à d'autres d'actualiser les leçons politiques.

On peut dégager six caractéristiques de la revendication fédéraliste wallonne telle qu'elle s'exprime dans les divers projets fédéralistes wallons et dans l'histoire politique qui en est indissociable pour qu'ils soient

compréhensibles: c'est l'ancienneté et la permanence de cette revendication, sa popularisation croissante, son évolution d'un contenu purement linguistique et culturel à un contenu davantage économique et social, son caractère surtout socialiste (après avoir été surtout libéral au tout début) et plus encore son côté fortement liégeois. Les faits ont démontré largement ces six aspects et je vais reprendre succinctement chacun d'eux.

Dès la fin du XIX^e siècle, des militants wallons, certes isolés, ont revendiqué une réforme profonde des structures unitaires de l'État. Ensuite, dès avant la Première Guerre mondiale, cette revendication reçoit une formulation quelque peu précise (c'est le projet de Delaite) puis le soutien d'hommes politiques engagés dans l'action wallonne, c'est le Congrès de 1912.

La revendication wallonne fut ensuite permanente: constamment, il s'est trouvé des militants ou des groupements wallons, des cercles ou des assemblées politiques ou syndicales pour préciser sa formulation comme le montrent les principaux projets fédéralistes wallons qui se succèdent de 1912 à 1967. Et il s'est trouvé des groupes militants puis des fractions de partis pour inscrire cette revendication à leur programme et pour tenter déjà (au début sans illusions) de la faire aboutir au Parlement, dès avant 1940 et dans les années d'après-guerre notamment.

Progressivement, la revendication wallonne obtient une assise de plus en plus large: le Congrès national wallon de 1945 est autrement représentatif que les assemblées wallonnes du début du siècle et même de l'entre-deux-guerres par exemple, et de même le soutien d'un Congrès des Socialistes wallons est autrement significatif que celui de quelques élus agissant à titre individuel. La « grande grève » et le Mouvement populaire wallon apportèrent enfin à la revendication fédéraliste une base réellement populaire.

Au début des années 60, le mouvement wallon achève aussi de donner un contenu davantage économique et social à la revendication; les projets fédéralistes du MPW et des socialistes en 1961-1962 en témoignent, de même que les préoccupations des nouveaux partis wallons et des Congrès socialistes wallons de Tournai et de Verviers en 1967-1968, les derniers avant le début du processus de réforme de l'État qui est maintenant en cours depuis trente ans.

Certes, on voit apparaître tôt, fort tôt même, des préoccupations économiques (et démographiques) chez les fédéralistes wallons, mais ce n'est que progressivement, surtout après la Seconde Guerre, qu'elles ont acquis l'importance que l'on sait - au fur et à mesure que la crise de la Wallonie s'aggravait sans que l'État unitaire la résorbe.

À un autre point de vue, on pourrait aussi trouver une certaine continuité dans les partis wallons constitués en dehors des partis nationaux car il en exista très tôt aussi mais longtemps à titre anecdotique; en fait ce n'est qu'après 1964 que les formations de ce type ont pu percer sur la scène politique et y prendre une large place en un laps de temps extrêmement court, ce qui ne fut certainement pas sans conséquences sur la suite des événements et c'est le moins que l'on puisse dire.

Que la revendication fédéraliste ait trouvé auparavant l'essentiel de ses forces et de son énergie dans le monde socialiste (au sens large du terme) et de manière croissante au fil des décennies (songeons au MPW), il serait difficile de le nier, tout comme d'un autre côté l'existence d'un fort courant libéral qui fit oeuvre de pionnier mais qui s'était quasi éteint dans les années 60.

Encore plus nette enfin est la localisation géographique du foyer fédéraliste wallon: la grande majorité des militants, des groupes, des projets fédéralistes sont liégeois. On pourrait multiplier les exemples, il y a là une constante remarquable: on peut dire sans beaucoup d'exagération je pense que Liège fut le moteur de la pensée et de l'action fédéralistes en Wallonie, avant 1970 en tout cas, et le lieu de ce colloque commémoratif était donc particulièrement bien choisi.